

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XVIII

Québec, 17 février 1906

No 27

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 417. — Les Quarante-Heures de la semaine, 417. — Lettre pastorale et mandement de Mgr l'Archevêque de Québec, 418. — Feu le R. P. Lasfargues, 423. — « Une éclatante vengeance », 423. — Le chant grégorien, 424. — Une rectification flatteuse, 426. — Bilan géographique pour l'année 1905, 427. — Errata, 431. — Bibliographie, 431. — Une salubre pratique, 432.

### Calendrier

— o —

18	DIM.	vl	Sexagésime. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp. de ce dim., mén. de S. Siméon
19	Lundi	†vl	De la férie. (II Vêp.) Suffr.
20	Mardi	r	Commémoration de la Passion de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
21	Merc.	†vl	De la férie.
22	Jeudi	b	Chaire de S. Pierre à Antioche, <i>dbl. maj.</i>
23	Vend.	b	Vigile. S. Pierre Damien, évêque et docteur.
24	Samd.	r	S. Mathias, apôtre, 2 <i>cl.</i>

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

19 février, Couvent de Sainte-Croix. — 21, Couvent de la Rivière-Ouelle. — 23, Couvent de Bellevue.

✎ Mgr Têtu sera absent depuis le 19 du mois courant jusqu'au 12 mars prochain.

Les Messieurs qui ont affaire à lui sont priés d'attendre son retour et de ne pas lui écrire auparavant.

## LETTRE PASTORALE

ET

### MANDEMENT

DE

MONSIEUR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,  
 AU SUJET DE L'ALCOOLISME ET DES MOYENS A PRENDRE POUR  
 EN ARRÊTER LES PROGRÈS.

(Suite.)

On allègue, nous le savons, en faveur de l'usage et de la vente des liqueurs fortes, des raisons spécieuses qui ont parfois égaré les consciences les plus droites.

Les uns disent : « Nous avons besoin d'user de ces boissons pour prévenir les maladies, pour fortifier notre santé, pour nous soutenir dans le travail pénible de chaque jour et pour résister plus allégrement à la fatigue. »

Ces raisons, Nos Très Chers Frères, à la lumière de l'expérience et au jugement de la science médicale, n'ont aucune valeur. Il est prouvé que, si l'alcool peut parfois servir de remède, il ne saurait être considéré comme un aliment (1); que s'il peut produire une excitation factice et donner l'illusion de la force, il ne saurait engendrer la force elle-même, ni soutenir la santé. Il est prouvé que, dans la concurrence du travail manuel, les abstinents se montrent plus résistants que les buveurs et capables d'un labeur plus intense et plus continu (2).

D'autres nous disent : « N'est-il pas légitime d'animer nos

(1). *Un État social : l'alcoolisme*, par le Dr Legrain, pp. 20-22.

(2). *La boisson dans nos mœurs*, par Aug. Forel, p. 7.

fêtes, d'égayer nos réunions amicales par un usage modéré de boissons où l'homme trouve la joie et le soulagement à ses travaux ? »

L'alcool, Nos Très Chers Frères, n'est nullement nécessaire au bonheur de l'homme, aux jouissances honnêtes qu'il lui est permis de rechercher et de s'octroyer. Dans notre pays, grâce à Dieu, et en particulier dans notre archidiocèse, il ne manque pas de familles chrétiennes où règnent la joie, le contentement, les plaisirs purs et qui savent puiser ailleurs qu'aux sources alcooliques des biens si précieux. Ne peut-on pas, autrement qu'en buvant et en faisant boire, se montrer gai et affable et témoigner à ses amis l'estime qu'on a pour eux ? Les devoirs sociaux exigent-ils qu'on serve à ses hôtes, ne fût-ce qu'en faible quantité, ce qui est, non pas une nourriture, mais du poison ?

L'usage modéré, quand il s'agit de boissons enivrantes pour lesquelles l'homme éprouve un si vif penchant, est tellement voisin de l'abus que, dans la pratique, il semble parfois difficile de distinguer l'un de l'autre. Que de buveurs assidus, que d'ivrognes bien caractérisés ne se sont d'abord engagés dans cette voie périlleuse de l'alcoolisme qu'en prenant en assez petite quantité des boissons apparemment inoffensives ! Sans intention mauvaise et pour plaire à des amis, ils sont entrés avec eux dans un débit de liqueurs enivrantes ; ils ont commencé par boire modérément peut-être à la coupe enchanteresse du plaisir ; puis, l'habitude naissant des actes répétés, lentement, inconsciemment, ils ont contracté la hideuse et tyrannique passion qui les ruine. C'est l'histoire de la plupart des ivrognes : ils confessent en toute sincérité qu'ils sont devenus alcoolisés petit à petit et presque sans s'en apercevoir.

D'autres enfin, pour légitimer la vente des spiritueux et le grand nombre des buvettes, font appel à des raisons économiques, telles que le progrès de l'industrie et les exigences du commerce.

Ces raisons, Nos Très Chers Frères, on les invoquait pour justifier la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages dès les premiers temps de la colonie, et, dès lors aussi, l'illustre fondateur de l'Eglise de Québec, le Vénérable Monseigneur de Laval, en faisait justice, vous savez avec quelle vigueur.

Nous souhaitons assurément que l'industrie progresse, que

le commerce se développe en notre pays. Mais encore faut-il que cet essor de la richesse publique n'enlève rien aux intérêts supérieurs de la morale individuelle et sociale. Serait-il sage de sacrifier à la fortune d'un certain nombre d'industriels et de négociants le bien spirituel et même matériel de milliers de familles, d'innombrables chrétiens? Serait-il raisonnable de compromettre pour un intérêt particulier d'un ordre bien secondaire, la réputation de tout un peuple, l'avenir de toute une race?

Et si l'on veut se placer sur le seul terrain pécuniaire, qui pourrait assurer que les fortunes acquises par la vente des boissons enivrantes reposent sur un fondement solide? N'y a-t-il pas une foule d'exemples frappants du contraire? Qui, d'autre part, ne constate avec tristesse que les débits de boissons sont très souvent la cause principale de la misère du pauvre, de la ruine de l'ouvrier, de la destruction de l'épargne populaire?

Toutes ces considérations, Nos Très Chers Frères, Nous ont convaincu depuis longtemps et doivent vous convaincre vous-mêmes qu'on ne saurait trop faire pour enrayer le mal causé par les progrès de l'alcoolisme. Il est grand temps que la conscience publique se réveille, que le peuple canadien comprenne les dangers qui le menacent, et que tous les citoyens, soucieux de l'honneur de leurs familles et de la grandeur de leur pays, se lignent dans un commun effort contre l'ennemi commun, l'ivrognerie.

L'Eglise, gardienne de la morale et toujours dévouée aux vrais intérêts du peuple, veut donner le branle à cette croisade régénératrice. Déjà, depuis quelques années, l'excellente Ligue<sup>e</sup> du Sacré-Cœur, établie par le zèle des RR. PP. Jésuites dans la plupart des paroisses de ce diocèse, a produit les plus heureux fruits. Nous désirons que cette action salutaire s'étende partout et que la cause de la tempérance rallie autour d'elle toutes les classes de citoyens. Une campagne va s'organiser sous l'étendard béni de la Croix qui, il y a un demi-siècle, remporta sur le démon de l'ivrognerie de si éclatantes victoires, et de laquelle nous devons encore espérer le triomphe de la sainte vertu de tempérance.

Si l'arrivait, Nos Très Chers Frères, qu'une de ces épidémies

dont le nom seul répand la terreur, menaçât d'invalider nos contrées, ne verrait-on pas toutes les volontés, toutes les énergies, toutes les autorités s'unir pour fermer la porte au fléau tant redouté ? L'alcoolisme, nous vous l'avons démontré, constitue, par les misères corporelles et spirituelles qu'il engendre, par sa funeste action héréditaire, par ses conséquences sociales, un fléau plus redoutable que tous ceux dont les médecins et les hygiénistes se préoccupent à si bon droit. Tout donc nous fait un devoir de déclarer à l'alcool et aux buvettes, bien trop nombreuses, une guerre implacable. Si tous les citoyens honnêtes, si tous les hommes qui ont à cœur le bonheur des familles et la prospérité de notre pays veulent bien, comme Nous l'espérons, unir leurs efforts dans la lutte contre l'ivrognerie, ils feront acte de vrais chrétiens, de vrais patriotes, et remporteront certainement une belle et consolante victoire.

A ces causes, et le Saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et statuons ce qui suit :

1° A partir du jour où sera lue la présente Lettre Pastorale, pendant un an, dans toutes les familles du diocèse, on est invité à réciter chaque soir, à la suite de la prière commune, un *Pater* et un *Ave* pour le succès de la campagne antialcoolique que Nous inaugurons présentement.

2° Des prédicateurs, spécialement désignés à cet effet, parcourront nos villes et nos campagnes pour prêcher partout la tempérance et pour y rétablir ou y organiser sur des bases solides la Société dite de la Croix. Nous voulons que ces apôtres d'une cause qui Nous est chère soient accueillis avec la plus grande faveur, que leur parole soit écoutée avec attention et que leurs conseils soient fidèlement mis en pratique.

3° Nous demandons que, sauf le cas de maladie — ce dont les médecins doivent juger en conscience, — l'on s'abstienne totalement de toute boisson forte, non seulement dans les auberges qu'il faut fuir, mais encore au sein des familles et dans la réception des parents et des amis.

4° Les règlements de la *Société de Tempérance de la Croix*, que Nous voulons voir s'établir partout, seront basés sur ces principes. C'est notre désir — et aussi notre espoir — que tous les chrétiens dignes de ce nom fassent partie de cette société et en observent scrupuleusement les règles.

5° Les curés et les vicaires dans leurs catéchismes, les instituteurs et les institutrices dans les écoles, les directeurs et les professeurs de nos collèges et de notre université auront soin d'instruire les enfants et les jeunes gens des bienfaits de la tempérance et des suites funestes de l'alcoolisme, et de leur inspirer une horreur profonde de l'ivrognerie.

6° Dans une question qui intéresse à un si haut point le bien de la morale et le salut de la société, Nous espérons que tous les pouvoirs publics — et Nous le leur demandons instamment — s'emploieront à seconder efficacement l'action de l'Eglise ; que les municipalités n'accorderont de licence pour la vente des boissons que dans le cas de stricte nécessité, qu'à des personnes d'une parfaite honorabilité, que sur perception de droits très élevés, et que les vendeurs sans licence seront poursuivis et punis d'après toutes les rigueurs de la loi.

7° Au nom de Dieu et pour l'honneur de la société canadienne, Nous supplions tous ceux qui, dans une élection quelconque, briguent le suffrage populaire, d'éviter et de faire éviter par leurs agents toute corruption des électeurs au moyen de ces boissons alcooliques dont les comtés sont parfois littéralement inondés et qui sèment en quelques jours, parmi nos populations, le scandale, les plus graves désordres et la ruine.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le 22 janvier 1906.

† LOUIS-NAZAIRE, arch. de Québec.

Par Mandement de Monseigneur.

LIONEL-ST. GEORGE LINDSAY, ptre,  
Secrétaire.

Multiplions les petites épargnes. Une goutte d'eau suivie d'autres gouttes remplit un tonneau.

Dans les difficultés de la vie, même les plus grandes, ne désespérons jamais et ne cessons pas d'agir.

**Feu le R. P. Lasfargues**  
— o —

Nous avons appris avec un profond regret la mort du Rév. P. Ed. Lasfargues, ancien supérieur, le père pour bien dire, de l'œuvre du Patronage de cette ville.

Le Rév. Père est mort au Petit Saint-Jean-lès-Amiens (France), à l'âge de 50 ans.

Il fut, ce bon Père, l'âme, le pourvoyeur de l'œuvre puissante du Patronage, la providence de centaines de petits pauvres qui trouvèrent dans le cœur de cet apôtre le baume à leurs souffrances. Ses douze années passées à Québec permirent au regretté défunt d'exercer son saint ministère non seulement parmi les enfants qui fréquentaient les classes du Patronage, mais encore chez les pauvres, les malheureux que protégeait les membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Les compatriotes du bon Père Lasfargues, qui arrivaient ici de la vieille France, ont toujours trouvé en lui un protecteur dévoué.

C'est sous sa direction que l'œuvre du Patronage prit son essor, que la construction de la coquette chapelle fut décidée, que des unions de jeunes gens furent fondées.

Le brusque départ du Rév. Père pour la France fut vivement regretté, non seulement de ses chers protégés, mais encore de tous ceux qui l'avaient connu.

Un service a été chanté pour le repos de son âme, dans la chapelle du Patronage, le 8 février.

**« Une éclatante vengeance »**  
— o —

Au cours d'un remarquable article consacré par M. Laflamme, de la *Tribune* (Woonsocket), à la tournée d'Amérique de Mme Sarah Bernhardt, et à la suite de citations d'un journal protestant sur la pauvreté morale de son théâtre, nous lisons l'intéressant alinéa que voici :

Nous arrêtons ici les citations. Elles suffisent pour nous faire constater avec plaisir que la sarahlâtrie n'a pas fait perdre la tête à tout le monde. C'est, d'autre part, une éclatante vengeance de la sagesse déployée, au Canada, par les pasteurs d'âmes qui, pour avoir pré-muni leurs fidèles contre le danger, ont été sottement calomniés par cette « divine » de la rampe qui promène en Amérique les débris de son talent.

## Le chant grégorien

UNE LETTRE DE DOM POTHIER

— o —

A la suite de deux articles sur le chant grégorien publiés par M. Widor dans le *Correspondant* (10 juillet 1904, 25 octobre 1905) une correspondance s'était établie entre quelques-uns des membres de la commission vaticane et l'éminent compositeur français. Dernièrement M. Widor exprimait au cardinal Merry del Val les incertitudes du monde catholique, son étonnement en présence des deux récentes éditions du *Kyrie*, l'une sortant des presses du Vatican, l'autre publiée par Desclée (cette dernière ayant l'air de faire concurrence à l'autre), toutes les deux portant l'estampille officielle (concordat) et la signature du secrétaire de la Congrégation des Rites.

C'est à ces incertitudes, à cet étonnement que répond la lettre suivante, dont l'importance n'échappera à personne; dorénavant, l'édition vaticane portera *seule* le concordat officiel:

**COMMISSIONE PONTIFICIA** Rome, 16 janvier.

PER L'EDIZIONE VATICANA  
DEI LITURGICI GREGORIANI

Monsieur,

Dans une visite au cardinal secrétaire d'Etat, Son Eminence m'a parlé d'une lettre que vous lui avez adressée et qui lui a causé une particulière satisfaction. Profitant de l'occasion, le cardinal m'a chargé de vous donner des explications au sujet de vos difficultés et de vos craintes. Celles-ci ne sont que trop faciles à comprendre et je sais que d'autres savants et d'autres artistes ont exprimé, sur les mêmes questions et les mêmes faits, semblable étonnement et même inquiétude.

La Sacrée Congrégation des Rites, gardienne des principes, n'a pu et ne peut vouloir approuver une reproduction de l'édition Vaticane qui ne soit exacte et fidèle. L'édition dite rythmique publiée chez Desclée est-elle suffisamment conforme à l'édition typique? Oui, pour la note, en faisant abstraction des signes particuliers qui s'y trouvent joints. On a pu croire

un instant que cette conformité en ce qu'il y a de principal sauvait l'essentiel et que le concordat pouvait être accordé. Il a donc été donné mais avec la restriction, *de cætero*, c'est-à-dire pour ce qui n'est pas signe rythmique. Toutefois en y regardant de plus près, après les réclamations qui arrivaient de divers côtés, il a été reconnu que l'accessoire usurpait sur le principal, et que ces signes rythmiques pouvant trop facilement se confondre avec les notes traditionnelles, avec lesquelles de temps en temps ils s'incorporent, constituaient une grave altération de la notation, d'autant que la distribution de ces signes supplémentaires ne correspond à rien de traditionnel, et qu'ils n'ont pas même un rapport bien exact avec les fameux signes romaniens de Saint-Gall, que l'on prétend traduire. Ceux-ci du reste fussent-ils fidèlement représentés, appartenant à une école particulière, n'ont pas droit à faire loi et à s'imposer en ce qu'ils présentent de particulier à la pratique universelle dans une édition typique et officielle. Ainsi en avait jugé dès son début la commission pontificale.

Il y a ici à sauvegarder avec la responsabilité de la Sacrée Congrégation et les droits de la tradition catholique, qui ne peut être celle d'une école particulière, ancienne ou moderne, en même temps les justes exigences de l'art qui veut plus de liberté et les revendications non moins fondées de la science elle-même qui également nous fournit des données plus larges et plus élevées.

Il n'y a donc pas à s'étonner que le concordat, conséquence d'un véritable malentendu, ait été presque aussitôt retiré malgré la réserve par le *de cætero* touchant les signes rythmiques. Cette restriction significative pouvait peut-être suffire à mettre à l'abri la Sacrée Congrégation, mais non à prévenir les abus que l'on pourrait faire du concordat signé par elle. C'est pourquoi les éditeurs ont été prévenus et avertis qu'ils avaient à considérer celui-ci comme non avenu. Par esprit de ménagement, eu égard à des circonstances particulières, en retirant le concordat on n'a pas obligé les éditeurs à retirer du commerce des exemplaires déjà mis en vente. Mais il a été entendu et réglé que ce concordat ne devra pas paraître dans les tirages postérieurs. Tels sont les faits. Il est d'ailleurs à remarquer que la déclaration de conformité avec l'édition typique

ne peut être qualifiée d'approbation, n'est pas surtout une approbation des signes supplémentaires clairement exclus de la faveur du concordat. Le *Motu proprio* laisse d'autre part le champ libre aux discussions théoriques. Mais il est clair qu'en cherchant à se traduire graphiquement les théories particulières ne doivent pas déteindre sur la notation normale et traditionnelle de manière à l'altérer.

Ces quelques observations et explications écrites par ordre, quoique pour le détail et l'expression sous ma propre responsabilité, vous rendent compte de la situation. Celle-ci délicate par certains côtés se trouve, disons-le, étrangement faussée et dénaturée dans la récente polémique des journaux italiens et surtout allemands, on sait sous quelle inspiration. J'ai toujours peu écouté les polémiques, peu désiré surtout d'y entrer; néanmoins vous ferez de ces explications devenues nécessaires l'usage que vous croirez opportun.

J'avais eu l'espoir de pouvoir vous faire visite à Paris, quand j'y suis passé à la fin d'octobre pour revenir ici, mais je vous ai su très occupé en ce moment et moi-même je me trouvais pris par le temps et la hâte du voyage; je l'ai beaucoup regretté et je suis heureux aujourd'hui de l'occasion qui me permet de vous écrire et de vous assurer, cher monsieur, de mes sentiments d'estime et de respectueux dévouement.

† F. JOSEPH POTHIER,  
abbé de S. Wandrille.

(Univers, 24. 1. 06.)

---

### Une rectification flatteuse

---

Le correspondant londonien de la *Croix* (Paris) terminait sa lettre du 24 janvier par le paragraphe suivant, qui contient une appréciation précieuse pour le clergé canadien :

Il est rare qu'une faute d'impression se glisse dans mes articles. Pourtant, dans le dernier il s'en trouve une que je désire rectifier. On m'a fait dire : « Ce sont les prêtres catholiques qui ont entretenu le sentiment national en Pologne, en Irlande et chez cet admirable peuple français. » J'avais écrit *canadien français*. L'erreur, après tout, n'est peut-être pas si grave, car aujourd'hui la vraie France est là-bas. La nôtre est dégénérée.

F. DE BERNHARDT.

## Bilan géographique de l'année 1905

(Suite)

TUNISIE. — Cette colonie, d'ordinaire tranquille, s'occupe surtout d'attirer des colons en leur offrant des terres. Mais la laïcisation des écoles catholiques françaises, tenues jusqu'ici par des religieux, a eu pour conséquence la désertion de ces écoles par les enfants des Italiens, qui retournent aux établissements de leur nationalité, malgré les entraves administratives. Il en résulte pour l'influence française une perte d'autant plus sensible que l'immigration italienne grandit chaque année. On compte actuellement 100 000 colons italiens et maltais, contre 30 000 français seulement.

En TRIPOLITAINE, le sultan de Constantinople affirme ses droits en renforçant les garnisons turques, non seulement à Tripoli, mais encore à Ghadamès et à Ghat, comme s'il craignait une surprise de la part de la France ou de l'Italie.

Au SAHARA, il n'est plus question du fameux empire que voulait y créer sur la côte, il y a deux ans, cet original Parisien du nom de Jacques Lebandy, qui y a dépensé des millions. Mais ce prétendu *empereur*, Jacques I<sup>er</sup> n'en existe pas moins : il promène « Sa Majesté », et sa garde d'un point à l'autre de l'Europe, en Belgique, en Angleterre, en Italie, s'installant dans les meilleurs hôtels et manifestant surtout sa présence par d'innombrables procès.

Ce qui est plus sérieux, c'est la *traversée du Sahara par M. Villatte*, chargé d'une mission, du Tidikelt, par l'Adrar et le Hoggar, vers Tombouctou, et aussi celle de *M. Gautier*, qui est parvenu du Touat à Gao, sur le Niger.

Ce dernier a pu constater que la région située sur la rive gauche du fleuve n'est point ce désert aride qu'on supposait, mais plutôt une large zone de steppes herbeuses et de brousses parfaitement habitable, et qui fut autrefois bien peuplée, comme l'attestent les débris préhistoriques et même des meules à écraser le grain, qu'on découvre partout. D'après lui, comme aussi d'après Lenz, qui a suivi le même itinéraire en 1880, le Sahara occidental était jadis pourvu de cours d'eau importants et de lacs salés qu'on retrouve dans les ouadis et les salines,

des dépressions notamment à Taudéni, dans la Mauritanie, ainsi que dans l'oasis de Bilma, au pays de Tibesti.

**AFRIQUE OCCIDENTALE.** — Nous avons donné en détail, l'an dernier, les divisions administratives de la France dans cette vaste région : Mauritanie, Bas-Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal et Niger.

Sur les côtes de la MAURITANIE, on organise la pêche en grand du *banc d'Arguin*, dans le but d'approvisionner la métropole de poissons frais et salés. A l'intérieur, M. Cappelani, commissaire du gouvernement dans l'Adrar, vient d'être assassiné par les Maures.

Au SÉNÉGAL, il faut signaler l'achèvement du chemin de fer de *Kayes*, sur le haut fleuve Sénégal, à *Bamako*, sur le Niger, et son prolongement jusqu'à *Sikoro*. Notons aussi la désorganisation du service des hôpitaux de Saint-Louis, Kayes, Dakar, par le renvoi des religieuses infirmières, pour lesquelles on ne trouve pas de remplaçantes, alors que nombreux sont les Européens malades. Il en est de même à Konacry, Grand-Bassam, Porto-Novo.

La délimitation entre la *Guinée française* et la Guinée portugaise vient d'être légèrement modifiée au profit de la première. Les îles *Los*, en face de Konacry, ont été remises par l'Angleterre à la France.

La colonie de la COTE D'IVOIRE s'est agrandie de tout le bassin du Cavally, récemment exploré par une Commission française.

La république de LIBÉRIA, fondée comme on sait par les Américains pour leurs nègres libérés, est patronnée à la fois par les Etats-Unis, la France et l'Angleterre ; mais ses limites dans les grandes forêts du Nord n'ont jamais été exactement déterminées : d'où l'empiétement des voisins. Ses finances sont d'ailleurs très obérées et la rendent débitrice surtout des Allemands.

Dans la COTE D'OR anglaise, le TOGO allemand, le DAHOMEY français, la colonisation se poursuit d'une manière régulière, de même que dans l'importante NIGERIA britannique, le CAMEROUN germanique et la Guinée espagnole ou territoire du MOUNI. Nous ne nous y arrêtons pas.

CONGO FRANÇAIS. — 1905 a vu s'éteindre le fondateur de

cette colonie, le comte Pierre Savorgnan de Brazza, Italien de naissance, naturalisé Français, et officier de marine.

Dans ces derniers temps, la rumeur publique ayant accusé les fonctionnaires congolais d'actes de cruauté envers les indigènes, M. de Brazza fut envoyé pour y faire une enquête. C'est pendant son retour que la mort le surprit à Dakar, le 14 septembre dernier. La France qui lui doit une superbe colonie, acquise sans coup férir, lui a fait à Paris des obsèques nationales — religieuses, grâce à la noble fermeté de sa veuve — mais le corps du défunt, réclamé par sa famille, a été transporté à Rome.

Dans le territoire militaire du TCHAD, sur le haut Chari et son affluent le Salamat, la soumission du sultan du *Baguirmi* a permis de pousser l'occupation jusqu'au *Wadaï*, dont le sultan manifestait jadis des intentions hostiles. La limite entre le Cameroun allemand et le Congo français n'est encore que provisoire depuis le 4° jusqu'au 9° degré de latitude.

Le lac *Tchad* continue à se dessécher d'une façon inquiétante pour la navigation. Il ne conserve qu'un affluent important, le *Chari*.

CONGO BELGE. — Ici, comme dans le Congo français, comme en d'autres colonies africaines, les journaux ont signalé, de la part des colons et des fonctionnaires, des abus de pouvoir, parfois même des actes de cruauté ou d'oppression vis-à-vis des indigènes. Les clameurs des Sociétés bibliques anglaises, jointes à celles des négociants de Liverpool et de Manchester, ont porté le roi Léopold II à nommer une Commission d'enquête pour en informer directement sur les lieux.

L'enquête a révélé en effet des faits reprochés à certains concessionnaires de territoires ou à leurs agents nègres, qui ont indûment employé la force pour obliger les indigènes à la récolte du caoutchouc, sorte de prestation d'impôts en nature reconnue par la loi, qui, bien entendu, n'autorise pas les mauvais traitements. Des réformes administratives deviennent sans doute nécessaires; elles ne tarderont pas à être élaborées et appliquées.

Un fait plus consolant, c'est surtout la prospérité des *missions catholiques belges*: Pères de Scheut, Pères Blancs, Prémontrés, Rédemptoristes, Jésuites, Trappistes, prêtres du

Cœur de Jésus. On compte actuellement au Congo 130 Prêtres, 68 Frères et 105 Sœurs auxiliaires, avec 70 000 chrétiens ou catéchumènes répartis dans 60 stations principales ou villages chrétiens et 550 postes secondaires, qui sont ordinairement des *fermes-chapelles*.

La ferme-chapelle n'est pas autre chose qu'un gros *chimbeke* (hutte indigène), attribué, dans un village indigène préexistant, à un ou plusieurs catéchistes chrétiens qui représentent le missionnaire dans la localité; celui-ci, dans ses tournées apostoliques, y célèbre les saints offices. Les catéchistes sont chargés d'instruire les habitants des vérités de la foi et généralement aussi des méthodes plus perfectionnées de culture qu'ils ont eux-mêmes apprises à la Mission centrale. Le produit du sol et de l'élevage du bétail sert à l'alimentation des catéchistes et des autres habitants du village, sans qu'il existe aucune sorte de tribut prélevé au profit de la Mission centrale. Il se crée chaque année bon nombre de fermes-chapelles.

Quant aux *villages chrétiens*, ils se composent de jeunes ménages formés avec les orphelins recueillis et élevés dans les écoles des missionnaires et des Sœurs, qui ne manquent pas de leur apprendre quelque métier avec les autres moyens pour vivre chrétiennement: d'où la paix et le bonheur de ces communautés, d'ailleurs à l'abri du contact des étrangers.

Le croirait-on? Ces admirables créations de la charité catholique ont trouvé des détracteurs jaloux et envieux, qui ont accusé les missionnaires de faire œuvre de spéculation, en trafiquant sur le travail des indigènes dans un but financier: accusation odieuse autant qu'insoutenable, qui, loin de nuire à cette œuvre évangélique, a provoqué partout des générosités pour augmenter le nombre des fermes-chapelles, dont la plupart portent les noms de localités belges ou des bienfaiteurs qui ont aidé à les créer.

ANGOLA. — La limite entre l'Angola portugais et la Rhodésia anglaise du Nord-Ouest fixée provisoirement au Liambai, ou *Zambèse supérieur*, et à son affluent le Kabompo, vient d'être modifiée par décision arbitrale du roi d'Italie.

En effet, le domaine du roi des Barotsés, Lewanika — qui s'est placé sous le protectorat anglais, — s'étendant à l'Ouest du Zambèse, la limite sus-indiquée est reportée d'abord à la

rivière Kwando, puis au 22° de longitude Est de Greenwich jusqu'au 13° de latitude Sud, et de là au 24° de longitude Est jusqu'à la frontière congolaise. Cette ligne brisée, déterminée astronomiquement, sera probablement encore modifiée plus tard. En attendant, les Anglais acquièrent le bassin du Kambompo en entier et les deux rives du Zambèze, moins ses sources, qui restent à l'Angola.

La guerre sévit encore sur les bords du Cunène, où les indigènes révoltés font cause commune avec les Héréros du territoire allemand.

DAMARA. — De même, dans leur colonie du Sud-Ouest africain, où le minerai de cuivre paraît abonder, les Allemands continuent à « jouer de malheur », car ils ne parviennent pas à réduire la révolte des Héréros et d'autres tribus, dont quelques-unes, plutôt que de se rendre, passent sur le territoire anglais.

Il paraît même que des réfugiés boers, établis dans le Sud de la colonie, feraient cause commune avec les indigènes pour se rendre indépendants.

(A suivre.)

FR. ALEXIS-M. G.

### Errata

Dans l'article qu'a publié la *Semaine religieuse* du 3 février 1906, et intitulé : « Quelques idées sur la prédication », le lecteur voudra bien faire les corrections suivantes ; à la page 389, au lieu de : il n'a pas *puisé* à l'auditoire réel... lisez : il n'a pas *pensé* à l'auditoire... ; à la même page, au lieu de : une suite d'*airs*, lisez : une suite d'*avis*... ; à la page 390, au lieu de : la prédication paroissiale... est à bien des égards la plus *facile*, lisez : la plus *difficile*.

### Bibliographie

— Nos lecteurs ont remarqué, aux annonces, l'*Almanach des Missions franciscaines*. C'est une très belle brochure in-4° de 80 pages, illustrée, et remplie de récits intéressants sur les missions.

— *Quotidiana Processio a Patribus agenda Franciscanis in Ecclesia SS. et Gloriosissimi Sepulcri Domini Nostri Jesu Christi, Hierosolymis, cum indulgentiis proprio loco appositis. Addito missarum indulto quæ in sanctuariis Terræ Sanctæ more votivo celebrantur. Hierosolymis. Ex Typographia PP. Franciscalium. A. D. MCM.*

— *The Official Catholic Directory and Clergy List for the year of our Lord 1906, containing complete reports of all dioceses in the U. S., Canada, Newfoundland, England, Ireland, and Scotland; and the Hierarchies and Statistics of Mexico West Indies, German Empire, Belgium, Japan, etc. Vol. XX, No. 1. (The M. H. Wiltzius Co., Publishers, 413-417 Broadway, Milwaukee, Wis.)*

La seule lecture de ce livre indique l'intérêt qu'il présente. Nous avons sans doute le *Canada ecclésiastique* de Cadieux & Derome, Montréal. Mais il y a aujourd'hui tant de relations entre notre pays et les États-Unis, que beaucoup de nos lecteurs auraient avantage à tenir aussi sur leur bureau cet Annuaire Wiltzius, qui contient des renseignements très détaillés sur l'Église des États-Unis, pour ne rien dire des organisations catholiques de beaucoup d'autres pays, qui y sont aussi mentionnées.

### — ♦ ♦ ♦ — Une salulaire pratique — o —

Mgr Ant. Grasselli, archevêque de Viterbe, a sollicité du Souverain Pontife, en faveur de tous les fidèles, une indulgence chaque fois qu'ils prononceraient dévotement, des lèvres ou au moins de cœur, les saints noms de Jésus et de Marie.

Dans l'audience du 18 septembre 1905, S. S. Pie X a accordé, à perpétuité, 300 jours d'indulgence, applicables aux âmes du Purgatoire. Le décret a été publié par le cardinal Tripepi, préfet de la Congrégation des Indulgences, le 10 octobre 1905.

— ♦ ♦ ♦ —  
Il faut un *bon cœur* pour donner, il faut un *grand cœur* pour savoir donner.

—  
C'est une erreur de croire que *manger* beaucoup nourrit beaucoup.